

Cote du document: EB 2018/125/R.27/Add.1
Point de l'ordre du jour: 5 d) iii)
Date: 23 novembre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Programme d'options stratégiques pour le pays — République du Pérou

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia

Directeur du
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Fabrizio Felloni

Directeur adjoint
téléphone: +39 06 5459 2361
courriel: f.felloni@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Examen**

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques – République du Pérou

I. Contexte et observations générales

1. En 2017, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a achevé une évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) au Pérou, couvrant la période 2002-2016. En 2018, le Gouvernement du Pérou et le FIDA ont signé un accord conclusif devant servir de base à la préparation du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour la période 2019-2024.
2. Le partenariat entre le FIDA et le gouvernement péruvien a donné des résultats globalement positifs. L'ESPP a permis de constater une amélioration significative du stock d'actifs des ménages bénéficiaires, de l'autonomisation des communautés et de la gestion communautaire des ressources naturelles. Plusieurs supports de connaissances, tels que des études et vidéos, ont été produits pour illustrer certains résultats accomplis par les projets, comme les activités relatives aux ressources naturelles, l'assurance-vie pour les petits paysans et l'élaboration de plans d'activité.
3. Dans le même temps, l'ESPP a détecté des domaines appelant des améliorations, comme les méthodes de ciblage au niveau des projets, qui pourraient être affinées. Des concepts innovants appliqués par le passé, comme l'"approche territoriale", que le FIDA avait expérimentée avec succès au Pérou à la fin des années 1990, sont peu à peu tombés en désuétude. La coordination avec les autres partenaires, notamment la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union européenne, a été quelque peu négligée.
4. Les principales recommandations de cette évaluation étaient les suivantes:
 - a) affiner la stratégie de ciblage pour atteindre les groupes de population les plus pauvres;
 - b) relancer l'approche territoriale dans les couloirs économiques, et mettre l'accent sur la relation entre villes et campagnes ainsi que sur la diversification des revenus;
 - c) intégrer les changements climatiques en tant qu'axe stratégique des interventions appuyées par le FIDA;
 - d) attirer l'attention des décideurs publics sur les méthodologies et les instruments appliqués dans les interventions du FIDA;
 - e) mettre en œuvre une approche de partenariat stratégique contribuant à la création de synergies avec d'autres institutions internationales.
5. Le nouveau COSOP formule les trois objectifs stratégiques suivants:
 - a) accroître la résilience et la productivité des petits producteurs agricoles (par la réduction des pertes de production, la protection des ressources naturelles et la diversification au profit d'activités non agricoles);
 - b) améliorer durablement l'accès des petits exploitants aux marchés (grâce à l'appui à la commercialisation, aux compétences commerciales et aux services financiers);
 - c) renforcer les institutions (de l'État et des producteurs) œuvrant au développement agricole et rural (à l'aide de concertations inclusives sur les politiques et d'autres actions).

6. Le COSOP proposé correspond, dans l'ensemble, aux recommandations de l'ESPP. Il marque le retour de l'approche territoriale et en décrit les grandes lignes (liaisons villes-campagnes, appui au développement des filières et aux alliances public-privé, et partenariats avec les administrations régionales et locales).
7. Cependant, dans plusieurs cas, les orientations stratégiques ne sont formulées qu'en termes généraux. Étant donné que le gouvernement et le FIDA ont déjà pris la peine de documenter les expériences et innovations menées dans le pays, le COSOP aurait pu être formulé plus concrètement, en faisant référence à des expériences et enseignements spécifiques accumulés auparavant. Quelques exemples sont présentés dans la section suivante.

II. Observations particulières

8. En ce qui concerne le ciblage, qui était un aspect important des conclusions et recommandations de l'ESPP, la nouvelle stratégie propose de poursuivre le ciblage géographique des communautés rurales pauvres et dispersées des hauts plateaux, qui sont vulnérables aux chocs écologiques et climatiques. Il s'agit là d'une caractérisation géographique très large: davantage d'informations sur les régions spécifiques à viser aurait rendu le ciblage géographique plus précis.
9. Le COSOP souligne combien il est important de toucher des groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes et les populations autochtones. Les dispositions spécifiques pour ces trois groupes sont notamment:
 - a) une analyse spéciale au stade de la conception;
 - b) des mesures de sensibilisation aux programmes du FIDA et un encouragement à y participer pendant la mise en œuvre;
 - c) des activités de formation et de renforcement des capacités.
10. Le COSOP aurait pu accorder plus d'attention aux conclusions de l'ESPP concernant les facteurs qui empêchent les personnes très pauvres de participer aux activités des projets. Par exemple, l'ESPP a constaté que, lorsque les bénéficiaires d'un projet étaient supposés fournir une contribution monétaire (au lieu d'une contribution en main-d'œuvre ou en nature), l'effet était dissuasif sur la participation. Il s'agit là d'une discrimination simple mais pourtant grave à l'encontre des personnes qui ont les plus grands besoins, et mérite d'être sérieusement prise en considération dans la planification stratégique ainsi que dans la conception des futurs projets.
11. Les partenariats sont décisifs pour mettre en lumière l'expérience du FIDA dans la réduction de la pauvreté rurale et le développement rural au Pérou. Le nouveau COSOP envisage de nouer des partenariats avec les organismes ayant leur siège à Rome, des institutions financières internationales, des institutions bilatérales de financement du développement et des organismes techniques, et notamment avec la Banque asiatique de développement (BASD), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la Société andine de développement (SAD), l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Il aurait cependant été utile de définir les thématiques d'intérêt commun, offrant des opportunités de synergies. En principe, ce sont les thèmes de collaboration sélectionnés et la mise en évidence des avantages comparatifs qui devraient guider le choix des partenaires.
12. Le COSOP envisage la possibilité de nouer des partenariats avec le secteur privé: cet objectif pourrait bénéficier d'une mission de sensibilisation menée par le Bureau des partenariats et de la mobilisation des ressources du FIDA ainsi que du transfert au Pérou de conseillers techniques du FIDA ayant une expérience pour

ce qui est de faciliter l'accès aux marchés. Bien qu'il s'agisse d'un grand pas en avant, une clarification des priorités à poursuivre par ces partenariats (par exemple, pour la transformation, le commerce, la normalisation ou la certification) aurait contribué à illustrer les projets d'actions.

13. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques, l'examen de ces thèmes dans le COSOP est assez succinct. Le document est toutefois complété par l'appendice V, qui fournit une évaluation détaillée de la vulnérabilité du pays d'après les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), et des recommandations sur la manière de renforcer la résilience par le biais d'interventions dans plusieurs sous-secteurs. Cet appendice explore en outre les opportunités de cofinancement international.
14. La section sur l'innovation résume les domaines d'action envisagés, tels que la production durable et adaptée aux changements climatiques, l'accès à des services financiers inclusifs et assortis d'une atténuation des risques, et la formation de la jeunesse à l'emploi. Tous ces thèmes paraissent prometteurs pour le développement rural et la réduction de la pauvreté. Cependant, des exemples plus concrets de pratiques innovantes issues de projets du FIDA ou en cours d'élaboration grâce aux dons du FIDA auraient permis de souligner l'importance des lignes d'action proposées.
15. Un élément positif du COSOP est la place qu'il consacre à une agriculture sensible aux enjeux nutritionnels. Le document fait ainsi remarquer que, en milieu rural, 25,3% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique (et ils sont 49% dans les ménages ruraux dirigés par un locuteur d'une langue autochtone). Le COSOP note, et c'est important, que le problème vient de la mauvaise qualité de l'alimentation, qui se manifeste par des carences en protéines et micronutriments – et non d'une quantité insuffisante d'aliments. Dans les lignes d'action qu'il propose, le COSOP réitère l'importance de l'amélioration des pratiques de transformation et de stockage des denrées alimentaires, afin de réduire les pertes de produits sur les exploitations agricoles. Il met en outre l'accent sur les mesures à prendre pour renforcer la sensibilisation des communautés à la sécurité nutritionnelle.

III. Observations finales

16. IOE reconnaît les efforts déployés pour donner suite, dans le nouveau COSOP pour le Pérou, aux recommandations de l'ESPP effectuée en 2018, conformément à l'accord conclusif. Il reste disponible pour toute demande d'appui, selon que de besoin.